

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2023-034</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 22 juin 2023</p>
---	--

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.2.3 – Recrutement d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) et avenant

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un dispositif qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Depuis janvier 2018, dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui se substitue au CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

Ce type de recrutement permet à l'employeur de percevoir une aide financière et au salarié de bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des parcours Emploi Compétences repose sur un triptyque indissociable : emploi + formation + accompagnement. Cet emploi permet de développer des compétences transférables, accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par Pole Emploi ou la mission locale.

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

La prolongation du contrat de droit privé à durée déterminée est subordonnée au renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée du travail est fixée au minimum à 20 heures par semaine et le salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire (11.52€ au 1^{er} mai 2023) brut multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Selon la situation du bénéficiaire, l'état prendra en charge entre 40% et 60% de la rémunération calculée sur 20 heures hebdomadaire, le taux de prise en charge étant fixé par arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Considérant les besoins de personnel aux services des affaires scolaires,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- A recruter sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée d'un an à compter du 16 août 2023 :

1 agent polyvalent des affaires scolaires et de restauration, à temps non complet 27/35^e

- A recruter sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée d'un an à compter du 16 août 2023 :
1 agent polyvalent des affaires scolaires et de restauration, à temps non complet 23/35^e

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

- A mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements et signer les actes correspondants.
- A inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs),

Approuve le recrutement de deux agents sous contrat Parcours Emploi Compétences.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE_2023_034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 23 juin 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joanny', written over the printed name of the secretary.